

22 juin 2021 – Elections diverses nouvelles autorités

1. Sous la présidence de M. Daniel Flotron, Préfet, accompagné du/de la Secrétaire provisoire

- Election du/de la Président/e du Conseil communal (pour une année - scrutin individuel secret)
 - Est élu/e : M. Olivier Guignard
- Election du/de la Secrétaire du Conseil communal (pour 5 ans - scrutin individuel secret – art. 10 Règlement du Conseil)
 - Est élu/e : Mme Emilie Burget qui est assermentée séance tenante

2. Sous la présidence du/de la nouveau/elle Président/e du Conseil communal (accompagné/e du/de la nouveau/elle Secrétaire du Conseil communal)

NB : les élections sont valables pour une année, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, sauf celles pour lesquelles il est précisé que la durée est celle de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 (5 ans). L'art. 11 du Règlement du Conseil communal stipule : *Le/la président/e, le/la ou les vice-président/e/s, le/la secrétaire et son/sa suppléant/e sont nommé/e/s au scrutin individuel secret; les scrutateurs/trices sont élu/e/s au scrutin de liste, leurs suppléant/e/s également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.*

Lorsque le nombre de candidat/e/s est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

<u>Election du bureau du Conseil communal :</u>	
(pour une année - scrutin individuel secret)	
1 ^{er} Vice-président/e :	Mme Sandra GILLARD
2 ^{ème} Vice-président/e :	M. Alexis KALOGEROPOULOS
deux scrutateurs/trices :	1. Michael Georges MARKIDES
	2. Mme Petra SALATHÉ
deux scrutateurs/trices suppléant/e/s :	1. Mme Angela RECCHIA
	2. Mme Saskia VON FLIEDNER
(pour 5 ans - scrutin individuel secret)	
un/e secrétaire suppléant/e :	Pas de candidat-e
un huissier :	M. Yann TORNARE
un huissier suppléant :	M. Raymond VEYRE
puis assermentation des huissiers	

Election de la Commission des finances (5) (pour 5 ans - scrutin de liste)
1. M. Daniele ANNESE
2. Mme Hannah GROSSENBACHER
3. M. Christian MARREL
4. Mme Amélie RAMONI-PERRET
5. Mme Sakine UÇURUM PION
Election de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) (5) (pour 5 ans - scrutin de liste)
1. Mme Caroline AUBERT
2. M. Jean-Charles BARTOLACELLI
3. M. Damien CUCHE
4. Mme Claudine GYGI
5. Mme Andrea del Pilar MERCHAN BETANCOURT DÜRR
<u>ASEL (Association Sécurité Est Lausannois) – Conseil intercommunal :</u> trois délégué/e/s nommé/e/s par le Conseil communal
1. M. Jean-Charles BARTOLACELLI
2. M. Didier BÉRARD
3. Mme Stéphanie GANOUR-GUMY
<u>ORPC Lavaux-Oron – Conseil intercommunal : un/e délégué/e et un/e suppléant/e</u> nommé/e/s par le Conseil communal (en principe issus de la CCAR)
Délégué/e : Mme Claudine GYGI
Suppléant/e : Mme Hannah GROSSENBACHER

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation
du service des taxis :

un/e délégué/e du Conseil communal (en principe issu/e de la CCAR) nommé/e par le Conseil communal	M. Damien CUCHE
un/e délégué/e issu/e de la Municipalité (nommé/e par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité)	M. Jean-Claude FAVRE
un/e suppléant/e issu/e de la Municipalité (nommé/e par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité).	Mme Nathalie GREINER